

DECLARATION DES PERFORMANCES

N° CPR-DoP-FR-057

1- Code d'identification unique du produit type :

Bloc 232 070 : MW – EN14303-T3-DS(TH)-pH9,5-CL25-F70-SI490-NA40-ST(+)-250-WS(1)-MV1

Bloc 232 090 : MW – EN14303-T3-DS(TH)-pH9,5-CL25-F70-SI490-NA40-ST(+)-500-WS(1)-MV1

2- Identification du produit de construction conformément à l'article 11, § 4 du règlement n°305/2011 :

Bloc 232 070 – Bloc 232 090 (voir étiquette produit)

3- Usage prévu du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Isolation thermique de l'équipement du bâtiment et des installations industrielles (ThIBell)

4- Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, § 5 du règlement n°305/2011 :

ROCKWOOL France S.A.S. - 111, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

5- Nom et adresse de contact du mandataire : Non applicable

6- Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'Annexe V du règlement n°305/2011 : AVCP système 1 pour la réaction au feu des produits et AVCP système 3 pour les autres caractéristiques

7- Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'ACERMI (Organisme Notifié n° 1163) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type ; une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ; une surveillance, évaluation et appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, selon système 1.

Il a délivré le certificat de constance des performances.

Le LNE (Organisme Notifié n°0071), a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon système 3.

Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

FIRESAFE INSULATION

8- Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles			Performances				Spécifications techniques harmonisées
			Bloc 232 070		Bloc 232 090		
Résistance thermique	Conductivité thermique		T°C	W/(m.K)	T°C	W/(m.K)	EN 14303:2015
			10	0,035	10	0,035	
			50	0,041	100	0,047	
			150	0,057	200	0,058	
			250	0,080	300	0,086	
					400	0,129	
		500	0,168				
	Epaisseur	Epaisseurs Tolérance	180 à 295 mm T3				
Réaction au feu			A1				
Durabilité de la résistance thermique par rapport au vieillissement/à la dégradation			Température maximale de service ST(+) ₂₅₀ (= 250 °C) ^(a)		Température maximale de service ST(+) ₅₀₀ (= 500 °C) ^(a)		
Durabilité de la résistance thermique par rapport aux hautes températures			Température maximale de service ST(+) ₂₅₀ (= 250 °C) ^(a)		Température maximale de service ST(+) ₅₀₀ (= 500 °C) ^(a)		
Durabilité de la réaction au feu par rapport au vieillissement/à la dégradation			Caractéristiques de durabilité A1 ^(b)				
Durabilité de la réaction au feu par rapport au vieillissement par rapport aux hautes températures			Caractéristiques de durabilité A1 ^(b)				
Résistance à la compression			NPD				
Perméabilité à l'eau			Absorption d'eau WS1 (≤ 1 kg/m ²)				
Perméabilité à la vapeur d'eau			MV1				
Taux d'émission de substances corrosives			Quantités traces d'ions Cl		25		
			Quantités traces d'ions F		70		
			Quantités traces d'ions SiO ₃		490		
			Quantités traces d'ions Na		40		
			Valeur du pH		9,5		
Indice d'absorption acoustique			NPD				
Emission de substance dangereuse			NPD				
Combustion avec incandescence continue			NPD				

NPD : Performance non déterminée

^(a) La conductivité thermique des produits en laine minérale ne change pas avec le temps, l'expérience a montré que la structure de fibre est stable et que la porosité ne contient pas d'autre gaz que l'air de l'atmosphère.

^(b) Le comportement au feu de la laine minérale ne se détériore pas avec le temps ni avec les hautes températures. La classification Euroclasse du produit est liée à la teneur en matières organiques, qui ne peut pas augmenter avec le temps, et qui reste constante ou diminue avec les hautes températures.

10- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Rafael RODRIGUEZ
Directeur Général ROCKWOOL France S.A.S.

Rafael Rodriguez
Rafael Rodriguez (Dec 19, 2022 17:11 GMT+1)

A Paris, le 19 décembre 2022